

plutôt comme le régulateur du gouvernement, qui guide toujours, n'entrave jamais et qui est en toutes choses au-dessus des instigations d'un esprit de parti en colère. Sauf erreur de sa part, il y aura de nombreuses occasions pour cultiver les diverses qualités qui sont essentielles à l'art de gouverner. Par bien des aspects, le régime de gouvernement sous lequel notre assemblée siège est mis à l'essai. Les choses étant ce qu'elles sont il est impossible que tous les obstacles soient prévus ou que des dispositions parent à toutes les urgences. Même dans les circonstances les plus favorables il est entendu que des obstacles gêneront la marche d'un organisme complexe comme le gouvernement fédéral. Il est vain d'espérer que les conditions seront toujours favorables ou les conflits toujours évités car ils sont liés à l'adaptation à une autorité imparfaitement définie. Certes les rapports entre le gouvernement central et les gouvernements locaux sont ébauchés dans l'acte Impérial mais ils doivent être mis au point à la lumière de l'expérience. Selon lui il ne se présentera aucun obstacle insurmontable ni aucune question qui puisse vraiment nuire à la bonne marche de la Confédération. Mais il prévoit nombre d'occasions où les parties se consulteront dans un climat de bonne entente et de prudence. Dans bien des cas, les difficultés ne seront aplanies que si on fait preuve de modération et de patience de part et d'autre. Il sera plus en mesure d'en reparler plus tard. Pour l'instant, il soulève cette question en songeant à ceux qui, pleins de zèle pour la gloire du Dominion, ne tiennent aucun compte des droits ou des prétentions des provinces. Il veut leur faire comprendre qu'il faut agir avec plus de prudence et de discernement. Il ne faut pas oublier que les dangers de la centralisation sont aussi grands, sinon plus, que ceux qui découlent d'une application servile des droits de l'État—ou ici de la doctrine des droits des provinces. Toutefois, pour l'instant, les sénateurs doivent se pencher sur les questions qui relèveront directement de l'autorité du Parlement et Son Excellence a parlé des plus importantes dans le discours du trône. Certaines sont purement administratives, par exemple tout ce qui se rapporte à l'organisation des ministères et à l'administration d'entreprises qui auparavant étaient dirigées par les gouvernements locaux et qui dépendent maintenant du gouvernement du Dominion.

Parmi les questions de principe et de politique, l'harmonisation des impôts est peut-être celle qui touche le plus la bonne entente et le bien-être des provinces. Il n'est que de jeter un coup d'œil par-delà la frontière pour voir quels sont les périls et les difficultés inhérents aux régimes financiers inspirés par le lucre plutôt que par l'intérêt général. Il faut éviter les bévues de nos voisins et adopter dans la mesure du possible la politique fiscale libérale qui a si bien réussi à la Grande-Bretagne. On ne saurait ignorer qu'il faut parvenir à l'égalité fiscale en imposant les taux les plus bas. En outre, on doit reviser l'équilibre fiscal en cherchant à réduire les impôts. Bien sûr, les exigences du Trésor ne doivent pas être négligées, mais l'expérience de l'étranger a prouvé qu'il était possible d'harmoniser la productivité avec des mesures fiscales qui affectent à peine le commerce et l'industrie des nations. Jamais l'accroissement de notre population et de nos richesses n'a été plus tributaire de l'application d'impôts justes et relativement minimes. A cette fin, il ne faut pas songer à protéger les intérêts particuliers, mais plutôt à assurer le bien être général. Autrement, nous ne pourrions pas répondre à l'attente des provinces, dont les impôts ont toujours été plus bas qu'au Canada, ni attirer les immigrants dont nous aurons besoin. Voilà pourquoi il est essentiel de coloniser et d'organiser le territoire du Nord-Ouest de façon à ouvrir aux populations du vieux monde qui vivent péniblement une région fertile et facilement cultivable tout aussi propice à la colonisation que les meilleurs coins du Wisconsin ou du Minnesota. Déjà des mesures ont été prises pour faciliter l'accès à ce territoire éloigné, mais il faut y organiser le gouvernement et unir le destin de cette région au nôtre. Il est convaincu qu'il ne faut pas perdre de temps pour mettre en œuvre cette politique dont le succès est presque essentiel à l'intégrité territoriale du Dominion. L'avenir que nous lui préparons tient à l'extension de son territoire d'un océan à l'autre. L'Atlantique et le Pacifique doivent être les frontières de notre Confédération, sinon les espoirs que nous avons caressés seront vains. S'il manque un seul chaînon, c'en est fait de la nation. Si nous perdons la vallée de la rivière Rouge, si les Américains l'annexent au Minnesota, le Dominion ne s'en relèvera pas. D'où l'extrême urgence de hâter la solution du problème du Nord-Ouest. Le chemin de fer Intercolonial